

Le nouveau label

C'est le 19 mai 2011 que le député radical Yves Jégo présentait devant le Parlement un rapport commandé par le président de la République sur les moyens de valoriser la marque France. Ce fruit d'un travail de 18 mois se concluait par dix recommandations. L'une d'entre elles était la création d'une labellisation volontaire, portée et promue par les entreprises, à la fois bouclier des savoir-faire industriels et artisanaux de la France et drapeau favorisant l'identification des produits français à l'export.

Un mois plus tard, se créait l'association Pro France, présidée par Antoine Veil, pour porter la marque collective « Origine France Garantie ». Les entreprises et organisations professionnelles réunies dans Pro France souhaitent fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour de cette labellisation transparente du "Made in France".

Si les attentes des consommateurs se font plus précises, les entreprises ne disposent pas de moyens pour afficher l'origine tricolore de leurs produits. Des labels existent qui invoquent une fabrication française, mais trop nombreux pour être identifiables et reconnus des consommateurs. Une marque collective applicable aux produits les plus divers et dont l'usage est contrôlé par un organisme certificateur permet d'informer plus efficacement le public. Tel est le label Origine France.

Un organisme certificateur

A l'image des AOC, du label rouge ou du label AB, la délivrance du label fait intervenir un spécialiste de la certification et suit une méthodologie rigoureuse, avec contrôle systématique et audit des sites industriels concernés. Le Bureau Veritas Certification, leader mondial de la labellisation, gère le label. Les démarches sont simplifiées pour les PME, le contrôle allégé et le coût réduit pour « permettre un usage rapide de la marque ».

Quelles sont les étapes ?

1 - L'entreprise constitue un dossier (informations sur les produits concernés et leur processus de production) qu'elle dépose auprès de Bureau Veritas Certification

Un cahier des charges clair

La nouvelle labellisation peut être obtenue par toute entreprise produisant en France. Elle est attribuée à des produits ou gammes de produits industriels, produits naturels, et produits naturels transformés. Les produits issus de secteurs ou filières dont les critères standards de labellisation et certification sont supérieurs à ceux du label Origine France Garantie, sont retenus.

"Origine France Garantie" s'appuie sur deux critères essentiels d'exigence :

- le lieu où le produit prend ses caractéristiques principales (lieu de fabrication pour les produits industriels, d'élevage et de culture pour les produits agricoles) est situé en France,
- 50 % au moins de la valeur ajoutée du produit est acquise en France : elle ne peut se limiter aux dernières opérations ou aux finitions.

En effet, les faiblesses du "Made in France" sont connues. Les produits aux couleurs nationales ou d'une région sont trop souvent "made in ailleurs".

2 - Le dossier est évalué. Si le résultat de l'étude est positif, le label est décerné.

3 - Dans un délai de 6 mois, un audit de vérification du ou des sites de fabrication, y compris ceux de sous-traitants, permet de valider les informations communiquées.

4 - Sur présentation de la revue technique, la décision de labellisation est confirmée.

5 - Le label est valide 3 années avec un contrôle annuel afin de s'assurer du maintien de la conformité.

La redevance pour l'obtention du label dépend de la complexité du dossier. Elle est inférieure à 1 000 euros pour une TPE mono-

site ayant un produit simple à analyser. L'audit annuel est alors facturé quelques centaines d'euros.

Le montant de l'intervention de Bureau Veritas fait l'objet d'une grille tarifaire variable en fonction de la taille de l'entreprise. L'usage du label Origine France Garantie fait l'objet d'une redevance annuelle.

Ces montants sont indiqués sur simple demande à origine-france@fr.bureauveritas.com ou au 04 37 50 21 70, sur la base des renseignements utiles fournis par le demandeur (nombre de gammes de produits, nombre de sites de production, taille de l'entreprise).

RICHARD LE DROFF
POÊLES & CHEMINÉES

Poêles à granulés

HARK le n°1
Fabricant allemand de cheminées et de poêles en brique

Qualité certifiée
HARK ECO plus
Efficacité énergétique supérieure

RICHARD LE DROFF **LOGIDÉCOR** - RD 347 - Route de Saumur
"Le Puits des Bois" - SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU - Tél. 02 41 93 86 48